

Regard rétrospectif sur 2023 et mise au concours 2024

Fonds de recherche et fonds interprofessionnalité

Fabian Egli

Directeur administratif CMPR

Fonds de recherche 2023

Le fonds de recherche est consacré chaque année à un thème différent, qui était en 2023 «smarter medicine». De nombreux projets (17!) ont été soumis, mais ce sont finalement deux projets bernois qui ont convaincu non seulement le jury, mais tout autant le Conseil de fondation du CMPR.

Ont ainsi été retenus pour le fonds de recherche 2023 le projet «**Development of patient information tools for five smarter medicine recommendations in primary care setting**» de Lucy Bolt et al., ainsi que le projet «**Development and pilot-testing of recommendations to reduce low-value care sonography in general practitioner practices**» de Claudio Schneider et al.

Mise au concours pour le fonds de recherche 2024

En 2024, le CMPR met à nouveau à disposition un fonds de recherche d'un montant maximal de 150 000 CHF.

La date limite de soumission des projets est le **15.10.2024**.

Important:

- Exceptionnellement, le fonds de recherche 2024 n'est pas consacré à un thème particulier.
- Les projets doivent impérativement être soumis en anglais.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur le site internet du CMPR: <https://khm-cmpr.ch/fr/fonds-de-recherche/>

Fonds interprofessionnalité 2023

Le fonds interprofessionnalité, quant à lui, a pour objectif d'améliorer la collaboration entre les équipes interprofessionnelles. Les projets soumis ne doivent donc pas être consacrés à un thème particulier, mais ils doivent impliquer au moins deux groupes professionnels des soins primaires. Là aussi, un certain



© Choneshones / Dreamstime

nombre de projets intéressants ont été reçus en 2023. Après une première évaluation interne, trois projets ont été sélectionnés pour une brève présentation devant une délégation du Conseil de fondation du CMPR. Après concertation avec le Conseil de fondation dans son ensemble, le projet «**Maintenir les personnes âgées à domicile grâce à la collaboration interprofessionnelle: une prise en charge en santé communautaire innovante et participative**» de Nicole Jaunin-Stadler et Veronika Schoeb a été retenu pour le fonds interprofessionnalité 2023.

Mise au concours pour le fonds interprofessionnalité 2024

En 2024 également, des projets peuvent être soumis au CMPR pour le fonds interprofessionnalité. Un montant maximal de 50 000 CHF est à nouveau à disposition.

La date limite de soumission des projets est le **15.6.2024**.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur la mise au concours sur le site internet du CMPR: <https://khm-cmpr.ch/fr/fonds-interprofessionnalite/>



Responsabilité rédactionnelle

Fabian Egli
Directeur administratif CMPR
Collège de Médecine de premier recours
Rue de l'Hôpital 15
CP 592
CH-1701 Fribourg
[fabian.egli\[at\]kollegium.ch](mailto:fabian.egli[at]kollegium.ch)